

Projet de travaux en vue d'améliorer l'assainissement des eaux pluviales sur le hameau de Varanval

Commune de JAUX

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.

Sur l'enquête.

La commune de JAUX dans un souci d'amélioration concernant son réseau et la gestion d'eaux pluviales, sur le hameau de Varanval, a fait procéder à une enquête publique sur la faisabilité de ce projet.

Ce dossier comportait au départ deux entités.

L'un concernant la loi sur l'eau.

L'autre sur la requalification des voiries.

Par la suite après quelques jours d'étude par le Commissaire enquêteur, ce dossier fut remanié pour ne faire qu'une entité, « loi sur l'eau » ce dernier également remanié.

L'étude de ce dossier a amené le Commissaire enquêteur à poser un certain nombre de questions avant le début de l'enquête, car plusieurs points manquaient de précisions.

A la suite de ces questions Monsieur le Maire de JAUX a fait preuve de diligence en répondant avec précisions à chaque question.

Sur le dossier

Ce dossier loi sur l'eau intéressait principalement le hameau de Varanval sur la commune de JAUX.

La disposition topographique de ce hameau imposait au conseil municipal d'assurer la maîtrise des eaux de ruissellement ;

Pour cela le dossier loi sur l'eau malgré quelques imprécisions lors de sa conception trouve parfaitement son application sur ce hameau.

La loi sur l'eau qui est codifiée par les articles L 210- 1 et suivants du code de l'environnement, définit la procédure au vu des volumes et des travaux à réaliser.

L'amélioration de l'assainissement des eaux pluviales du hameau de Varanval est soumise à la réalisation d'un document précisant l'ensemble des incidents de ce projet.

*Au vu des études réalisées pour cette enquête publique, le projet est de ce fait soumis à une procédure **d'AUTORISATION** au titre de la loi sur l'eau. Articles 2.1.5.0*

Lors de l'enquête publique, toutes les questions formulées tant par le Commissaire enquêteur et par le public ont eu une réponse immédiate par Monsieur le Maire de JAUX.

Ce dossier loi sur l'eau, n'altère pas l'environnement, il contribue à une bonne gestion des eaux de pluie.

Au terme de l'enquête publique dont le déroulement figure dans le rapport général ;

*Le Commissaire enquêteur est apte à formuler son avis.
Sur la demande formulée par Monsieur le Maire de JAUX*

AVIS FAVORABLE au projet loi sur l'eau concernant le hameau de Varanval à JAUX

*Fait à Catillon-Fumechon
Le 10 novembre 2012*

Le Commissaire enquêteur.

Georges VANQUELEF.

